

GUIDE DE SOUSCRIPTION

Au contrat d'assurance collective emprunteurs à adhésion facultative
UTWIN PROTECTION EMPRUNTEUR / MALAKOFF HUMANIS OPTIM'EMPRUNTEUR

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION V 112021

DATE DE DERNIERE MISE A JOUR 18-11-2021

OFFRES DE PRÊTS

	Date limite de signature	Date limite du 1er déblocage de fonds
Risque Standard	L'offre de prêt doit être signée dans les 6 mois au plus tard à compter de la date d'émission du certificat d'adhésion	Au plus tard dans les 24 mois qui suivent la signature de l'offre de prêt
Risque Aggravé de Santé	L'offre de prêt doit être signée dans les 4 mois au plus tard à compter de la date d'émission de la proposition transmise au candidat	

EXAMENS MEDICAUX

Les examens médicaux sont valables 6 mois

TYPE DE PRÊTS ACCEPTES ET GARANTIES

Caractère de la Garantie		OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION	Durée (mois)	
Nom commercial de la Garantie		DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO	MIN	MAX
Prêt relais		OUI	OUI	OUI	OUI SEULEMENT EN MENSUALITE	NON	NON	12	36
Prêt amortissable	En Euros ou en devises, à taux fixe ou à taux variable, par échéances constantes, avec ou sans différé (total ou partiel) d'amortissement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12	480
	En Euros ou en devises, à taux fixe ou à taux variable, à paliers, sans ou avec différé d'amortissement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12	480
Prêt remboursable in fine		OUI	OUI	OUI	OUI SEULEMENT EN MENSUALITE	OUI	OUI	12	240
Crédit-bail		OUI	OUI	OUI	OUI SEULEMENT EN MENSUALITE	OUI	OUI	12	120
Prêts liés à une restructuration de dettes Les prêts de restructuration de crédits sont acceptés sous réserve que la restructuration concerne au moins un prêt immobilier pour au moins 60% du montant total emprunté		OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	12	240

Les prêts doivent être établis par des établissements de crédit français situés en France ou succursales françaises d'établissements de crédit étrangers ayant leur siège dans un état membre de l'Union Européenne ou en Suisse ou des établissements de crédits monégasques.

MONTANTS & ÂGE LIMITE A LA SOUSCRIPTION

	Âge de l'assuré à la souscription	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
Minimum somme assurée	< 65ans	17 000 €					
	[65 ; 75 [17 000 €	Aucune souscription possible				
	[75 ; 85 [17 000 €	Aucune souscription possible				
	> = 85 ans	Aucune souscription possible					
Maximum Somme assurée	< 60ans					Si résident DROM : 350 € / jour ; étude sur mesure nécessaire au-delà de 250 € / jour	2 000 000 €
	< 65ans	7 000 000 € puis étude à la main de RGA au-delà de ce montant	7 000 000 € puis étude à la main de RGA au-delà de ce montant	800 € / jour ; étude sur mesure nécessaire au-delà de 350 € / jour	- Si option mensualité : 800 € / jour ; étude sur mesure nécessaire au-delà de 350 € / jour - Ou si option capital : 2 000 000€	Si résident DROM : Exclu Si résident France Métropolitaine : 800 € / jour ; étude sur mesure nécessaire au-delà de 350 € / jour	
	[65 ; 75 [7 000 000 € puis étude à la main de RGA au-delà de ce montant	Aucune souscription possible				
	[75 ; 85 [1 250 000 € puis étude à la main de RGA au-delà de ce montant	Aucune souscription possible				
	> = 85 ans	Aucune souscription possible					

ÂGE LIMITE MAXIMUM A PARTIR DUQUEL LES GARANTIES S'ARRÊTENT

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
ÂGE LIMITE MAXIMUM A PARTIR DUQUEL LES GARANTIES S'ARRÊTENT (A noter que les âges indiqués sont exclus)	90 ans	71 ans	<ul style="list-style-type: none"> ■ le jour du départ ou mise en préretraite ou retraite, sauf en (cas de mise en retraite anticipée pour inaptitude), ■ et, au plus tard le jour de son 65, 67ou 71ème anniversaire selon l'option choisie à l'adhésion 			

ASSURES ET CRITERES DE RESIDENCE

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
Acquérir un bien Mobilier via une opération de crédit	Résider habituellement en France métropolitaine, à Monaco, en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion					Résider habituellement en France Continentale (Corse exclus)
	Être expatrié : <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour le compte d'une entreprise dont le siège social est situé en France Métropolitaine, ou à Monaco, en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion. ■ Dans un pays situé hors du territoire de France (sauf dans une des zones déconseillées par le Ministère des Affaires Etrangères sur le site Internet) → ETUDE AU CAS PAR CAS					Aucune souscription possible
Acquérir un bien Immobilier via une opération de crédit	Résider habituellement en France métropolitaine, à Monaco, en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion					Résider habituellement en France Continentale (Corse exclus)
	Être expatrié : <ul style="list-style-type: none"> ■ Et acquisition d'un bien immobilier (résidence principale ou secondaire) situé en France métropolitaine, à Monaco, en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion ■ Pour le compte d'une entreprise dont le siège social est situé en France Métropolitaine, à Monaco, en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion. ■ Dans un pays situé hors du territoire de France (sauf dans une des zones déconseillées par le Ministère des Affaires Etrangères sur le site Internet) → ETUDE AU CAS PAR CAS					Aucune souscription possible
	Non-Résident et acquisition d'une résidence secondaire située en France métropolitaine, à Monaco, en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion → ETUDE AU CAS PAR CAS					Aucune souscription possible

SEJOURS

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
Séjours	Tous les déplacements en dehors du lieu de résidence habituelle, à titre personnel ou professionnel, sont couverts sous réserve des réponses éventuelles apportées au questionnaire risque de séjour qui est soumis en cas de déclaration de résidence à l'étranger, le cas échéant avec expatriation/détachement ou de séjour de plus de 60 jours par an. A l'issue des formalités, certains risques peuvent être exclus ou couverts moyennant une surprime éventuelle.					

COTISATIONS

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
Paiement des cotisations	La cotisation évolue à chaque date anniversaire du contrat (important de savoir que ce n'est pas au 1er janvier), et qu'à cette date, l'âge atteint considéré est l'âge exact de l'assuré.					
Option Exonération des cotisations	<p>Pendant la période de prise en charge des garanties ITT, IPT (en rente) IPP, l'Adhérent bénéficie du remboursement des cotisations payées au titre de l'ensemble des garanties souscrites par l'Assuré, au prorata du nombre de jours indemnisés, et ce durant toute la période de prise en charge.</p> <p>Pour l'Assuré qui bénéficie de la prise en charge au titre de l'IPP, l'exonération visée ci-dessus s'effectue à hauteur de 50 % du montant de ces cotisations.</p>					

MODULARITES DES GARANTIES

Profession éligible à l'IPPRO	<p>La garantie s'applique en cas d'Invalidité Professionnelle (IP Pro) sous réserve des exclusions prévues au chapitre « Exclusions ».</p> <p>Cette option est indissociable de la garantie ITT.</p> <p>Elle est réservée aux médecins, chirurgiens, chirurgiens-dentistes, aux internes, aux sages-femmes, aux kinésithérapeutes, aux vétérinaires et ainsi qu'aux pharmaciens sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Qu'ils soient titulaires d'un diplôme d'Etat ; ■ Qu'ils soient inscrits au Conseil National de l'Ordre de leur profession ; ■ Et qu'ils soient résidents en France Continentale.
--------------------------------------	---

UN ASSURE avec une profession non éligible à l'IPPRO ou UN ASSURE avec une profession éligible à l'IPPRO sans souscription à l'IPPRO

Nom commercial	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
Caractère de la prestation	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OPTION	OPTION	OPTION	
INDISSOCIABLE	De la PTIA (jusqu'à 71 ans, DC seul au-delà)	Du DC	IPT	ITT		
OPTION DE QUELLES GARANTIES			OPTION DU DC/PTIA	OPTION DU DC/PTIA	OPTION DE L'ITT/IPT	
RISQUE			Sa profession	Choix de couvrir sa profession ou toute profession	Idem choix de l'IPT	

Nature de la prestation	CRD	CRD	Echéance sur une base forfaitaire ou indemnitaire (ce dernier choix est possible si l'assuré est salarié ou fonctionnaire uniquement)	Choix du remboursement des garanties en échéances ou CRD Echéance sur une base forfaitaire ou indemnitaire (ce dernier choix est possible si l'assuré est salarié ou fonctionnaire uniquement)	Echéance sur une base forfaitaire ou indemnitaire (ce dernier choix est possible si l'assuré est salarié ou fonctionnaire uniquement)	
COMPLEMENT DE GARANTIE			Prise en compte ou non des temps partiels thérapeutiques en option de l'ITT			
Rachat Possible						
Psy & Dos			OUI	OUI	OUI	
Psy			3 options : couvert sans conditions d'hospi, couvert avec hospi de 9 jours ou couvert avec hospi de 21 jours	Idem choix de l'ITT	Idem choix de l'ITT	
Dos			3 options : couvert sans conditions d'hospi, couvert avec hospi de 9 jours, couvert avec hospi de 15 jours	Idem choix de l'ITT	Idem choix de l'ITT	
Couverture des déplacements dans certaines zones géographiques	OUI					
Couverture de certaines pratiques sportives exclues en standard	OUI					

UN ASSURE avec une profession éligible à l'IPPRO et SI souscription à l'IPPRO

Nom commercial	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
Caractère de la prestation	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION
INDISSOCIABLE	De la PTIA (jusqu'à 71 ans, DC seul au-delà)	Du DC	IPT	ITT		ITT

OPTION DE QUELLES GARANTIES			OPTION DU DC/PTIA Doit être prise simultanément et avec une même quotité que l'IPT	OPTION DU DC/PTIA Doit être prise simultanément et avec une même quotité que l'ITT	OPTION DE L'ITT/IPT	OPTION DE L'ITT/IPT Doit être prise simultanément et avec une même quotité que l'ITT/IPT
RISQUE			Sa profession	Sa profession	Sa profession	Sa profession
Nature de la prestation	CRD	CRD	Forfaitaire	Forfaitaire Choix du remboursement des garanties en échéances ou en CRD	Forfaitaire	CRD
COMPLEMENT DE GARANTIE			Prise en compte ou non des temps partiels thérapeutiques en option de l'ITT			
Rachat Possible						
Psy & Dos			OUI	OUI	OUI	OUI
Psy			3 options : couvert sans conditions d'hospi, couvert avec hospi de 9 jours ou couvert avec hospi de 21 jours	Idem choix de l'ITT	Idem choix de l'ITT	Idem choix de l'ITT
Dos			3 options : couvert sans conditions d'hospi, couvert avec hospi de 9 jours, couvert avec hospi de 15 jours	Idem choix de l'ITT	Idem choix de l'ITT	Idem choix de l'ITT
Couverture des déplacements dans certaines zones géographiques				OUI		
Couverture de certaines pratiques sportives exclues en standard				OUI		

REDUCTION GROS CAPITAUX

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
Réduction Gros Capitaux	La réduction gros capitaux -10% ne s'applique pas pour les assurés de moins de 35 ans à l'adhésion.					

QUOTITES

Fixées librement pour les différents emprunteurs (maximum 100% - pas de minimum).
En cas de sinistres, le remboursement est plafonné au CRD ou à la mensualité suivant le cas.

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
Mécanisme	Quotité identique DC et PTIA. Fixée entre 0 – 100%		Plafonnée à la quotité DC/PTIA Quotité identique ITT et IPT		Plafonnée à la quotité ITT/IPT	Quotité égale à la quotité ITT/IPT
Particularité	<p>Cas de la souscription des options DC/PTIA et ITT/IPT avec remboursement du CRD en cas d'IPT et/ou de l'option IPPRO :</p> <p>Si l'assuré prend une quotité ITT/IPT (respectivement IPPRO) inférieure à la quotité DC/PTIA et qu'il tombe en IPT (respectivement IPPRO), le CRD est remboursé à la hauteur de la quotité ITT/IPT (respectivement IPPRO). L'assuré reste ensuite assuré pour le CRD multiplié par la quotité DC/PTIA déduction faite du capital remboursé au titre de l'IPT (respectivement IPPRO).</p> <p>Exemple : Quotité ITT/IPT (respectivement IPPRO) = 50%, Quotité DC/PTIA = 80%</p> <p>L'assuré reste assuré à 30% du CRD initial : 80% du CRD initial déduction faite du montant de 50% du CRD déjà remboursé au titre de la garantie IPT (respectivement IPPRO).</p> <p>En cas d'investissement locatif effectué dans le cadre d'une SCI non-familiale, la quotité assurée en ITT, IPP et IPT ne peut en aucun cas être supérieure à la part détenue par l'Assuré dans la SCI au moment de l'adhésion au contrat.</p>					

FRANCHISES

Choix : 30, 60, 90, 120 ou 180 jours ; La franchise commence au jour de survenance du sinistre.

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	IPPRO
Mécanisme			Franchise 30,60,90,120 ou 180 jours au choix de l'assuré à l'adhésion	Pas de franchise	Pas de franchise	Pas de franchise
PARTICULARITE						
<p>Application d'une franchise minimum de 90 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ En cas de rachat d'exclusions au titre des affections psychiatriques et/ou du dos ■ En cas de rachat d'un sport à risques <p>Souscription d'une franchise minimum de 90 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les résidents hors France Continentale ■ En cas de rachat d'un pays à risques 						

Sous réserve du maintien des conditions initiales sur les déclarations sportives

SELECTION MEDICALE

Les frais de sélection sont pris en charge dès lors que le client accepte la proposition d'assurance qui lui est faite (conditions standards ou conditions spécifiques)

L'Assureur rembourse sur la base des tarifs conventionnés et sur présentation des factures originales, les frais et honoraires résultant directement des formalités d'adhésion qu'il a demandées dans les cas suivants :

- Si l'Adhésion est effective,
- Si l'Adhésion est refusée ou ajournée par l'Assureur,
- Si l'Adhésion est proposée sous conditions particulières (surprime, exclusions, restriction sur les garanties) par l'Assureur et que celles-ci sont refusées par le Proposant.

AVENANTS

Avenants possibles pour :

- Evolution du dossier de prêts (durée, CRD...)
- Rachat d'exclusions sportives
- Evolution de profession
 - o Nucléaire
 - o Rachat d'exclusions Armes
 - o Militaire / Aérien
 - o Sportifs professionnels
- Territorialité / séjours

Pour tous les autres cas, résiliation et souscription d'un nouveau contrat

LES SINISTRES

En cas de sinistres avant le déblocage des fonds, la garantie couvre également les déblocages suivants sous réserve que le projet perdure et sous réserve du paiement des cotisations.

Les états de PTIA, d'ITT, d'IPT, d'IPP et d'IP Pro doivent être médicalement constatés, sur le lieu de résidence habituel, ou, pour les expatriés et non-résidents, en France métropolitaine, Monaco, en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion.

Les frais éventuels de rapatriement étant à la charge de l'Assuré si celui-ci est à l'étranger au moment du Sinistre.

Un assuré « caution » ne peut être indemnisé que s'il est en « sinistre » et qu'il avait été appelé à titre de caution avant d'être en sinistre.

Les sinistres sont payés en euros

PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) : Etat irréversible nécessitant une assistance d'une tierce personne pour l'accomplissement des 4 Occupation de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, se nourrir et se déplacer).

ITT (Incapacité Temporaire Totale) : Impossibilité médicalement justifiée, d'exercer **son activité professionnelle** ou en cas d'inactivité au jour du sinistre, obligation d'observer un repos complet l'obligeant à interrompre au moins 2 de ses 4 Occupations de la Vie Quotidienne.

En cas de reprise d'activité à temps partiel thérapeutique (<80%), versement des prestations à hauteur de 50% sur 12 mois maximum

IPT (Invalidité Permanente Totale) : impossibilité totale et définitive d'exercer, même à temps partiel, toute activité professionnelle ou toute occupation lui apportant gain ou profit ou, selon l'option choisie, au moment de l'adhésion, son activité professionnelle avec un taux d'invalidité au moins égal à 66%

IPP (Invalidité Permanente Partielle) : taux d'Invalidité Permanente **compris entre 33 % et 66 %**

Prestation égale à (N- 33%) / 33% où N correspond au taux d'Invalidité Permanente pour la garantie IPP (prestation proportionnelle entre le seuil de déclenchement et le seuil permettant de passer en IPT)

IP Pro (Invalidité Professionnelle Permanente) : Incapacité totale et définitive d'exercer sa profession (garantie réservée aux professions médicales spécialisées indiquées aux conditions générales)

L'Assureur n'est pas lié par les décisions du régime obligatoire de protection sociale, mais la constatation du sinistre par celui-ci est un prérequis comme indiqué aux conditions générales

TABLEAU DES FORMALITÉS UTWIN

UTWIN Age à l'adhésion et Cumul assurés*	18 - 49 ans	50 - 59 ans	60-64 ans	65 - 90 ans
jusqu'à 200 000 €	QS	QS	QS	QS
de 200 001 à 500 000 € ou jusqu'à 349€/j d'ITT/IPT (soit jusqu'à 10 499€/mois d'ITT/IPT)	QS	QS	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + ECG	QS + RM + Bio 2 + PSA + ECG
500 001 à 800 000 € ou entre 350€ et 369€/j d'ITT/IPT (soit entre 10 500€ et 10 999€/mois d'ITT/IPT)	QS	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + PSA + TCU + ECG	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + PSA + TCU + ECG	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + PSA + ECG
800 001 à 1 000 000 € ou entre 370€ et 399€/j d'ITT/IPT (soit entre 11 000€ et 11 999€/mois d'ITT/IPT)	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU		QS + RM + Bio 2 + Sérologie + PSA + TCU + ECG + Echocardiographie	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + PSA + TCU + ECG + Echocardiographie
1 000 001 à 1 600 000 € ou entre 400€ et 449€/j d'ITT/IPT (soit entre 12 000€ et 13 499€/mois d'ITT/IPT)	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + ECG + Sélection financière**	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + PSA + Mammographie + ECG + Echocardiographie + Sélection financière**	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + PSA + Mammographie + ECG + Echocardiographie + Sélection financière**	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + PSA + Mammographie + ECG + Echocardiographie + Sélection financière**
1 600 001 à 5 000 000 € ou entre 450€ et 699€/j d'ITT/IPT (soit entre 13 500€ et 20 999€/mois d'ITT/IPT)			QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + PSA + Mammographie + ECG + Echocardiographie + Sélection financière**	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + PSA + Mammographie + ECG + Echocardiographie + ECG d'effort + Sélection financière**
5 000 001 à 10 000 000 € ou plus de 700€/j d'ITT/IPT (soit plus de 21 000€/mois d'ITT/IPT)	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + ECG + Echocardiographie + Sélection financière**	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + PSA + Mammographie + ECG + Echocardiographie + ECG d'effort + Sélection financière**	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + PSA + Mammographie + ECG + Echocardiographie + ECG d'effort + Sélection financière**	QS + RM + Bio 2 + Sérologie + TCU + PSA + Mammographie + ECG + Echocardiographie + ECG d'effort + Sélection financière**

Sélection financière ** : * A partir de 1 600 001€ ou 400€/j ou 12 000€/mois Rapport financier Déclaratif ; ** à partir de 2 500 001€ ou 550€/j ou 16 500€/mois : Rapport financier avec justificatifs
Cumul assurés : Au cumul des assurances en cours, en négociation ou futures y compris crédits relais.

RM : Rapport de visite médicale

Biologie 2 : NFS, plaquettes, protéine C réactive, urée, acide urique, glycémie à jeun, cholestérol total, HDL, LDL et rapport cholestérol total/HDL, triglycérides, créatinine avec Débit de Filtration Glomérulaire (DFG) selon MDRD ou CKD-EPI, transaminases ASAT et ALAT (SGOT-SGPT) et Gamma GT

Sérologies : Test de dépistage du HIV (HIV 1 et 2), et antigène HBs et anticorps anti-HCV

TCU : Test de cotinine urinaire (pour les non-fumeurs)

PSA : Antigène prostatique spécifique (pour les personnes à assurer de sexe masculin)

Mammographie (pour les personnes à assurer de sexe féminin)

ECG : électrocardiogramme (réalisé par un cardiologue, tracé accompagné du compte-rendu d'interprétation, relevé des antécédents et examen cardiovasculaire complet)

ECG d'effort : électrocardiogramme d'effort en l'absence de contre-indication (tracé et compte-rendu réalisé par un cardiologue, accompagné du compte-rendu d'interprétation, relevé des antécédents et examen cardiovasculaire complet)

Echocardiographie : (réalisée par un cardiologue, résultats accompagnés du compte-rendu d'interprétation, relevé des antécédents et examen cardiovasculaire complet)

Sélection financière : Rapport financier déclaratif*

Sélection financière : Rapport financier avec pièces justificatives**

DUREE DE VALIDITE DES EXAMENS MEDICAUX

Formalités*	QS	BIO 1	BIO 2	Sérologie	TCU	PSA	Rapport Médical	Mammographie	ECG	ECG Effort	Echo cardiaque
Durée de validité	4 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois